PRODUIT EMPRUNTEUR



UGIP ASSURANCES

Le nouveau contrat UGIP Assurances dédié aux gros capitaux et aux expatriés!

Prestige s'adresse:

- aux assurés de tout âge, résidents français ou étrangers;
- aux montants assurés supérieurs à 500 000 €.

De nombreuses formules:



Décès / PTIA Décès / PTIA + ITT / ITP / IPT



Décès / PTIA + ITT / ITP / IPT / IPP

IPT en rente ou en capital!

Des options pour les meilleures garanties.

- Option UGIP M.N.O.: complément des garanties ITT / ITP / IPT / IPP. Benéficiez de la prise en charge, sans condition d'hospitalisation, des affections disco vertébrales et psychiatriques.
- Option UGIP SPORT : complément des garanties ITT / ITP / IPT / IPP. Rachat des exclusions sportives.

Les conditions d'âge à l'adhésion :

- Décès: moins 75 ans. / P.T.I.A: moins de 65 ans.
- Incapacité / Invalidité : 65 ans.

Les limite d'âge des garanties :

- Décès : au 85ème anniversaire.
- P.T.I.A toutes causes: 70ème anniversaire.
- Incapacité / Invalidité : 70ème anniversaire.

Territorialité à l'adhésion :

TOUTES GARANTIES:

- France continentale, DROM COM & Monaco;
- Union Européenne, Suisse et Royaume-Uni pour les expatriés français.

DÉCÈS & P.T.I.A. UNIQUEMENT:

 Amérique du Nord, Japon, Singapour, Liban, Australie, Maroc, Liban, Île Maurice, EAU, Qatar, Bahreïn.

Des franchises au choix, adaptées aux besoins de vos assurés.

Franchise absolue

30 jours - 60 jours - 90 jours - 120 jours - 180 jours

Avec UGIP Assurances, profitez d'un espace personnel qui vous est complètement dédié!



Retrouvez l'Espace Adhérent sur notre site internet. Il vous permettra d'effectuer toutes vos démarches en ligne:

- Transmettre vos devis et documents importants tout au long de l'année et en toute sécurité.
- Communiquer directement avec nos services via votre espace pour obtenir des informations complémentaires.
- Consulter vos remboursements et votre contrat de manière simplifiée.

Pour toute question, consultez la FAQ.



✓ commercial@ugip.org✓ 01.44.53.47.55

www.ugipassurances.com

PRODUIT EMPRUNTEUR





Formalités médicales UGIP Prestige

Les formalités médicales, indispensables à l'assureur pour lui permettre d'apprécier au mieux du risque à assurer, sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré et de l'engagement financier.

Comment accomplir les formalités médicales?

Chaque futur assuré doit prendre contact avec ABCOS au 09.69.32.27.32, ou CBSA. au 09.69.32.34.43 qui le mettra directement en relation avec le centre de bilan le plus proche de son domicile, et avec lequel il conviendra d'un rendez-vous. Dans le cadre de la procédure ABCOS ou CBSA, UGIP Assurances prend en charge l'intégralité des frais médicaux occasionnés par les éventuels examens à effectuer. Il est également possible pour le futur assuré d'effectuer les examens auprès de son médecin traitement ou professionnel de santé de son choix.

Les frais médicaux ne sont pas pris en charge, si l'assurance n'est pas réalisée chez UGIP Assurances et en cas de souscription d'un prêt relais sec.

Lexique:

QSS = Questionnaire de Santé Simplifié

QS = Questionnaire de Santé

- 1 = Dossier médical standard + ECG d'Effort + Lettre de la banque
- 2 = Dossier médical standard + ECG d'Effort + Formalités Financières
- 3 = Dossier médical standard + Echocardiographie + ECG d'Effort + Echographie Abdominale + Formalités Financières
- 4 =Dossier médical standard + Echocardiographie + ECG d'Effort + Echographie Abdominale + Mammographie + Formalités Financières

Capital à assurer :

Age	Jusqu'à 400 000 €	De 400 001 € à 600 000€	De 600 001 € à 1 000 000€	De 1 000 001 € à 2 000 000€	De 2 000 001 € à 3 000 000€	De 3 000 001 € à 5 000 000€	De 5 000 001 € à 10 000 000€	De 10 000 001 € à 25 000 000€
Jusqu'à 45 ans	QSS		QS	Dossier médical standard	Dossier médical standard + lettre de la banque	2	3	Consulter le Réassureur avant constitution du dossier
De 46 à 60 ans	QSS	QS	QS + Profil sanguin + Examen d'urines	Dossier médical standard	1	2	4	Consulter le Réassureur avant constitution du dossier
De 61 à 85 ans	QS	QS + Profil sanguin + Examen d'urines	Dossier médical standard	Dossier médical standard	1	2	Consulter le Réassureur avant constitution du dossier	Consulter le Réassureur avant constitution du dossier

^{*}Ce tableau ne concerne pas les encours cumulés en-dessous de 200 000 € par assuré ou dont l'échéance arrive avant le 60ème anniversaire de l'assuré. Pour ces encours, aucune formalité médicale n'est demandée, en application de l'article L. 113-2-1 du code des assurances.

Dossier médical standard	Proposition et Questionnaire de Santé + Rapport de visite médicale + Examen d'urines + Electrocardiogramme avec rapport du cardiologue + Profil sanguin				
Examen d'urines	Sucre, Albumine, Leucocytes, Sang, Cytobactériologie des Urines, Recherche de la Cotinine Urinaire (pour accès au tarif non-fumeur)				
Profil sanguin	Numération formule sanguine, Vitesse de sédimentation, Numération Plaquettaire, Hiv 1 et 2 par immunoenzymologie 2 réactifs, Glycémie, Créatinine, Bilirubine, Taux de Prothrombine, Acide Urique, Phosphatases alcalines, Triglycérides, Cholestérol Total et HDL, Transaminases SGOT-SGPT et Gammas GT, marqueurs du virus de l'Hépatite B et C (antigènes HBs et sérologie des anticorps de l'Hépatite C), et pour les personnes de sexe masculin de plus de 50 ans : recherche des antigènes prostatiques spécifiques (PSA)				
ECG d'Effort	avec compte-rendu du cardiologue en l'absence de contre-indication cardio-vasculaire				
	avec compte-rendu du cardiologue				
Echographie Adominale	avec compte-rendu				
Mammographie	avec compte-rendu pour personnes de sexe féminin de plus de 50 ans				
Lettre de la banque	Document à compléter par la banque ou l'organisme financier (voir modèle joint)				
Formalités Financières	Questionnaire Financier dûment complété par le proposant avec copie de l'offre de prêt ou du contrat de crédit-bail + copie du dernier avis d'imposition du proposant en cas d'emprunt personnel ou copie du dernier bilan de la société pour les emprunts professionnels				
Questionnaire risque de séjour	Obligatoire pour tous les expats				

Les formalités médicales sont valables durant une période de :

- Pour les affaires Bourquin / loi Hamon : 12 mois
- Pour les affaires en délégation : 6 mois







